

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon
Séance du 26 mars 2007

**MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. PERRON
Membres présents : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - Mme POPARD - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. DANIERE - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. NUDANT - M. BAZIN - M. JAPIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme THYEBALUT - M. DUGOURD - Mme CHOUX - M. HELIE
Membres excusés : M. G. GILLOT - M. BRIOT - Mme JARZAGUET (pouvoir Mme WILLIAMS) - Mme VANDRIESSE
Membres absents :

OBJET

DE LA DELIBERATION

Foyer des Bégonias - Travaux de mise aux normes et aménagements spécifiques – Deuxième phase - Définition du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle - Désignation du maître d'oeuvre - Mise en appel d'offres - Demandes de subventions - Demande de permis de construire

Madame Tenenbaum, au nom des commissions des Affaires Sociales, de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Afin de répondre à la réglementation en matière de sécurité "incendie", il est nécessaire de procéder à des travaux de mise aux normes et d'aménagements spécifiques au foyer des Bégonias situé, 44 boulevard de l'Université à Dijon.

En 2006, une première phase de travaux a permis l'installation d'une détection "incendie" dans les chambres et circulations ainsi qu'une centrale "incendie" permettant d'intégrer les aménagements futurs tels que les compartimentages des circulations et leur désenfumage.

Le programme de la seconde phase consisterait en la création d'un deuxième escalier de secours et d'un nouvel ascenseur pour faciliter le déplacement des personnes à mobilité réduite ainsi que la circulation des fauteuils roulants et des lits médicalisés.

Cet aménagement serait réalisé en façade principale et comprendrait également des travaux préparatoires pour le désenfumage. En outre, un contrôle d'accès serait envisagé.

La maîtrise d'oeuvre des travaux, dont l'enveloppe financière prévisionnelle est estimée à 550 000 € TTC, pourrait être confiée aux services techniques municipaux.

Il est proposé d'engager une procédure d'appel d'offres pour leur réalisation.

Par ailleurs, la Ville solliciterait, au taux maximum, les subventions susceptibles d'être allouées.

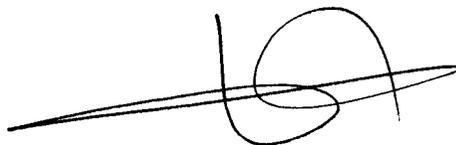
Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions des Affaires Sociales, de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - adopter le programme de la deuxième phase des travaux de mise aux normes et d'aménagements spécifiques proposé pour le foyer des Bégonias ;

- 2 - arrêter le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux à 550 000 € TTC ;
- 3 - m'autoriser à lancer la procédure par voie d'appel d'offres ;
- 4 - m'autoriser à signer les marchés et tous actes à intervenir pour leur exécution ;
- 5 - m'autoriser en cas d'appel d'offres infructueux, à procéder à un nouvel appel d'offres ou à lancer une consultation en vue de la passation de marchés négociés après mise en concurrence, conformément à l'article 35.I.1° du code des marchés publics ;
- 6 - m'autoriser à prendre les décisions de poursuivre l'exécution des travaux en cas de dépassement du montant initial des marchés jusqu'à concurrence de 10 % de ce montant, conformément aux dispositions de l'article 118 du code des marchés publics ;
- 7 - dire que le financement de l'opération sera assuré sur les crédits inscrits au budget primitif 2007 ;
- 8 - solliciter l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour sa réalisation au taux maximum ;
- 9 - m'autoriser à déposer toute demande de permis de construire qui s'avèrerait nécessaire pour la réalisation des travaux ;
- 10 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

28 MARS 2007



PUBLIE LE 29/03/07

Foyer des BEGONIAS

CODE ENSEMBLE : 41

CODE BATIMENT : A = 55

